

Séance du 6 mars 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 28 février 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers Municipaux.

A DONNE POUVOIR : Mme Loupien-Suares à Mme Thicoipé.

EXCUSE : M. Ugalde.

ABSENT : M. Arandia.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

Mme Dumas présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **PATRIMOINE IMMOBILIER** – Mise en conformité de l'école élémentaire Jean Moulin – Autorisation d'urbanisme.

Dans le respect de la loi du 11 février 2005 et des règles d'accessibilité des personnes handicapées, la Ville de Bayonne a engagé depuis plusieurs années des travaux de mise en conformité de ses bâtiments.

Il est envisagé d'effectuer, à l'été 2014, des travaux à l'école élémentaire Jean Moulin, située dans le quartier du Polo Beyris qui consisteront principalement à réaménager quatre blocs sanitaires, avec la création d'un auvent d'accès extérieur servant de refuge par temps de pluie.

Compte tenu de l'importance de l'intervention, il est nécessaire de déposer une autorisation d'urbanisme dans les meilleurs délais.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, au nom de la Ville de Bayonne, cette demande d'autorisation d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.